ANNEXE 1

NOTICE PROGRAMMATION SOCIALE 2027 POLITIQUE DE LA VILLE

Vaulx-en-Velin

CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

PRÉFET DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

vaulx-en-velin
MÉTROPOLE DE LYON

ANNEXE 1 : NOTICE POUR LA PROGRAMMATION SOCIALE 2027 – DAUPHIN

Comme évoqué dans la lettre de cadrage, la grande majorité des équipes projet du Rhône, en lien avec la Direction départementale du travail de l'emploi et des solidarités (DDETS) et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), s'engagent cette année dans un processus de co-instruction partagée des demandes de subventions de la politique de la ville sur la plateforme Dauphin.

Ce changement sera opérant, en 2027, pour la programmation sociale et les cofinanceurs suivants : État et Ville(s), sur les enveloppes dédiées à la politique de la ville.

Pour vous, porteurs de projet, cette nouvelle procédure partenariale dispose d'un avantage central : le dépôt unique, sur Dauphin, de vos demandes de subvention et de vos comptes-rendus financiers (bilans d'action) pour ces deux financeurs. Cette procédure implique toutefois de suivre plusieurs consignes, que nous rappelons ci-dessous :

S'AGISSANT DU DÉPÔT DE VOS DEMANDES

1 • Les demandes de subvention devront être déposées (bouton "Transmettre") sur la plateforme Dauphin **avant le 15 décembre 2026**. Toute demande officiellement transmise après ce délai sera susceptible d'être considérée comme irrecevable.

2 • Dans le champ **"Localisations"**, il est obligatoire de mentionner au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).
Attention : les subventions État (politique de la ville) ne concerneront que des actions situées en QPV.

3 • Dans le champ "budget prévisionnel", toutes les demandes de co-financements devront apparaître dans le compte 74 "Subventions d'exploitation", sous la bonne dénomination.
Ci-après, quelques exemples de co-financeurs pouvant être sollicités :

– *69-ETAT-POLITIQUE-VILLE pour les demandes à l'État – politique de la ville*
– *NOM_COMMUNE_DC pour les demandes à la commune – droit commun*
– *69-METROPOLE_LYON pour les demandes à la Métropole – politique de la ville*
– *69-METROPOLE_LYON_DC pour les demandes à la Métropole – droit commun*
– *69-CAF pour les demandes à la CAF du Rhône*
– *RHONE-CULTURE (DRAC) pour les demandes à la Direction régionale des affaires culturelles*
– *RHONE-SANTE (ARS) pour les demandes à l'Agence régionale de santé*
– *69-FRANCE TRAVAIL pour les demandes à France Travail*
– *69-BAILLEUR-NOM_BAILLEUR pour les demandes à un bailleur social du Rhône (ex : 69-BAILLEUR-EST_METROPOLE_HABITAT)*

Une liste exhaustive des co-financeurs possibles est disponible en fin de document.

RAPPEL : les budgets prévisionnels doivent être équilibrés dans la demande.

S'AGISSANT DU DÉPÔT DE VOS COMPTES-RENDUS FINANCIERS (BILANS FINAUX)

Les **justifications sur Dauphin** pour déposer vos **bilans d'actions 2026** seront **ouvertes au fil de l'eau, dès la fin de la période de réalisation des actions** mentionnée dans votre demande initiale (ex : au 01/01/2027 si votre action était programmée sur l'année civile 2026).

RAPPELS :

– Sans dépôt des bilans N-1 de toutes les actions financées pour une structure, les co-financeurs sollicités n'instruisent pas les demandes de l'année en cours.
– Le budget renseigné sur le bilan financier doit être une photographie réelle de l'action réalisée (au niveau des charges et des produits). Il doit, en ce sens, indiquer les sommes réellement perçues par tous les co-financeurs sollicités dans le budget prévisionnel.
– Contrairement au budget prévisionnel, le bilan financier ne doit pas obligatoirement être équilibré : il peut y avoir un excédent ou un déficit sur l'action réalisée (à expliquer dans les champs d'expression libre).

S'AGISSANT DU TRAITEMENT, PAR LES CO-INSTRUCTEURS, DE VOS DOSSIERS

– Des demandes de modification (contributions) pourront être adressées sur Dauphin (avec réception d'un mail automatique de la plateforme) par l'équipe projet et/ou les agents instructeurs de l'État au fil de l'eau. Afin de ne pas vous sur-solliciter, les demandes de modification envoyées seront les plus groupées possibles. Pour ne pas allonger les délais de traitement, il faudra alors bien veiller à répondre à tous les points mentionnés dans ces demandes, dans les meilleurs délais.

Toutes les consignes relatives aux autres champs à renseigner lors des dépôts de demandes et/ou de bilans restent inchangées par rapport aux années précédentes.

Par ailleurs, il est important de souligner que cette nouvelle procédure de co-instruction partagée n'a pas vocation à modifier les organisations locales déjà établies sur vos territoires (rencontre entre porteurs et financeurs, réunions partenariales locales, etc.).

EN COMPLÉMENT, POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES :

– Des **guides** de saisie de demande de subventions Dauphin sont disponibles sur l'accueil de la plateforme Dauphin, lors de votre connexion.
– Des **webinaires** seront organisés par la DDETS **les 15/10/26 et 03/11/26**, pour vous aider dans le dépôt de vos demandes et bilans sur Dauphin et pour répondre à toutes vos questions d'ordre administratif.
– Des **aides à la saisie** des demandes (sous forme d'infobulles) seront disponibles dès 2027, notamment pour les rubriques **"Description" et "Indicateurs et méthode d'évaluation"**. Il sera nécessaire de bien vous conformer aux attendus mentionnés dans ces aides à la saisie.
– ***Il sera possible de "Partager" votre brouillon de demande sur Dauphin (avant transmission finale) auprès de l'équipe projet (contacts en Annexe 2, page 9) qui pourra vous accompagner en cas de blocage dans votre remplissage de dossier.***

EXEMPLE DE NOMENCLATURE DES FINANCEURS POUVANT ETRE SELECTIONNES DANS LES BUDGETS D'ACTION

Compte 74 "Subventions d'exploitation"

ETAT	MINISTERES CENTRAUX	MINISTERE-TRAVAIL-EMPLOI
		MINISTERE-AFFAIRES-ETRANGERES
		MINISTERE-AFFAIRES-EUROPEENNES
		MINISTERE-JUSTICE
		MINISTERE-INTERIEUR
		MINISTERE-INTERIEUR-CIPDR
		MINISTERE-OUTRE-MER
		MINISTERE-ECONOMIE-FINANCES
		MINISTERE-EDUCATION-NATIONALE
		MINISTERE-ENSEIGNEMENT-SUPERIEUR
		MINISTERE-CULTURE
		MINISTERE-TRANSPORTS
		MINISTERE-TRANSITION-ECOLOGIQUE-SOLIDAIRE
		MINISTERE-AGRICULTURE-ALIMENTATION
		MINISTERE-DEFENSE
		MINISTERE-SOLIDARITES-SANTE
		MINISTERE-SPORTS
		MINISTERE-DROITS DES FEMMES
		MINISTERE-JEUNESSE-VIE ASSOCIATIVE
		MINISTERE-LOGEMENT
		MINISTERE-AMENAGEMENT-TERRITOIRE
	SERVICES REGIONAUX	RHONE-POLITIQUE-VILLE
		RHONE-SANTE (ARS)
		RHONE-SOLIDARITE
		RHONE-TRAVAIL-EMPLOI
		RHONE-CULTURE (DRAC)
		RHONE-DELINQ-RADICALISAT. (FIPD)
		RHONE-EDUCATION-NATIONALE (RECTORAT)
		RHONE-JEUNESSE-VIE-ASSOCIATIVE
	SERVICES DEPARTEMENTAUX	69-ETAT-POLITIQUE-VILLE
		69-EDUCATION-NATIONALE (DSDEN)
		69-JUSTICE (DTPJJ)
		69-SECURITE-PUBLIQUE (DDSP)
		69-DROITS-DES-FEMMES (DDFE)
		69-INTERIEUR (BOP 104-INTEGRATION)
		69-INTERIEUR-DELINQ-RADICALISAT. (FIPD)
		69-DILCRAH
		69-JEUNESSE-VIE-ASSOCIATIVE (FDVA)
		69-SPORTS
		69-SOLIDARITE (DDETS)
		69-TRAVAIL EMPLOI (DDETS)
		69-ENVIRONNEMENT-AMENAGEMENT-LOGT (DDT)
	ETABLISSEMENT PUBLIC	69-FRANCE-TRAVAIL

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	CONSEIL RÉGIONAL	AUVERGNE-RHONE-ALPES (CONSEIL RÉGIONAL)
	CONSEIL DÉPARTEMENTAL	69-RHONE (CONSEIL DÉPARTEMENTAL)
	INTERCOMMUNALITÉ(S)	69-METROPOLE DE LYON (POLITIQUE DE LA VILLE) 69-METROPOLE DE LYON_DC (DROIT COMMUN) 69-CA VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAONE 69-CC DE LA VALLEE DU GARON 69-CC SAONE-BEAUJOLAIS
	COMMUNE(S)	NOM-COMMUNE (POLITIQUE DE LA VILLE) NOM-COMMUNE_DC (DROIT COMMUN)
ORGANISMES SOCIAUX		69-CAF 69-BAILLEUR-ALLIADE_HABITAT 69-BAILLEUR-ALPES_ISERE_HABITAT 69-BAILLEUR-ARALIS 69-BAILLEUR-BATIGERE_RA 69-BAILLEUR-ADOMA 69-BAILLEUR-CDC_HABITAT_SOCIAL 69-BAILLEUR-2_FLEUVES_RHONE_HABITAT 69-BAILLEUR-DYNACITE 69-BAILLEUR-FRILIA 69-BAILLEUR-EST_METROPOLE_HABITAT 69-BAILLEUR-GRANDLYON_HABITAT 69-BAILLEUR-IMMOBILIERE_RHONE_ALPES 69-BAILLEUR-OPH_METROPOLE_LYON 69-BAILLEUR-RHONE_SAONE_HABITAT 69-BAILLEUR-SACOVIV 69-BAILLEUR-SACVL 69-BAILLEUR-SAEMIB 69-BAILLEUR-SEMCODA 69-BAILLEUR-SFHE 69-BAILLEUR-VILOGIA 69-BAILLEUR-1001_VIES_HABITAT